

Autorité de protection incendie compétente
 Rue /case postale
 NPA / localité

Données concernant l'ouvrage

Commune	<input type="text"/>
Objet	<input type="text"/>
Numéro de parcelle	<input type="text"/>
Propriétaire	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
Numéro de bâtiment	<input type="text"/>
Numéro de la décision de construction	<input type="text"/>

Déclaration de conformité de protection incendie

(selon la directive de protection incendie 11-15 « Assurance qualité en protection incendie », chiffre 4.1.1 let. e et 4.1.3 let. e)

Les propriétaires / exploitants certifient que toutes les mesures de protection incendie prévues et nécessaires selon la décision de construction concernant le projet de construction ci-dessus ont été intégralement et complètement exécutées.

S'ils ne disposent pas des connaissances techniques nécessaires, les propriétaires / exploitants s'appuient sur la déclaration de conformité du responsable de l'assurance qualité en protection incendie.

Ils confirment aussi que les documents, attestations d'installation et déclarations de conformité nécessaires des projeteurs, installateurs, etc. sont disponibles pour consultation.

Propriétaires

Personne / entreprise

Adresse

NPA / localité

Signature juridiquement valable

Responsable de l'assurance qualité en protection incendie

Personne / entreprise

Adresse

NPA / localité

Signature juridiquement valable